

## Quels sont nos objectifs ?

- Présenter une évaluation précise et détaillée du processus électoral conformément au cadre juridique national et régional ainsi qu'aux normes et traités internationaux ratifiés par les pays hôtes. L'objectif est notamment de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.
- Proposer un rapport final avec des recommandations utiles pour l'amélioration des processus électoraux futurs.
- Renforcer le climat de confiance grâce à la présence de nos observateurs.



### MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UE

Algerian Business Center  
Pins maritimes - Mohammadia – Alger

#### Équipe de presse et de communication

Miguel Marques - Silvia de Félix  
+213 (0) 661 97 45 18 +213 (0) 795 53 87 74

[miguel.marques@moealgerie.eu](mailto:miguel.marques@moealgerie.eu); [silvia.defelix@moealgerie.eu](mailto:silvia.defelix@moealgerie.eu)

Site web: [www.moealgerie.eu](http://www.moealgerie.eu)

## Qu'analysent les observateurs ?

Les observateurs rencontrent les autorités électorales et politiques, les différents candidats, les organisations de la société civile et les médias pour analyser :

- L'impartialité de l'administration électorale.
- La fiabilité et l'intégrité du système électoral.
- L'enrôlement des partis politiques, des listes électorales et des candidats.
- Le déroulement de la campagne électorale.
- L'adéquation du traitement des recours par le pouvoir judiciaire.
- L'accès équitable des candidats aux médias.
- Le respect des droits de libre expression et d'assemblée.
- Le scrutin, le décompte des bulletins et la collecte des résultats.



## Union Européenne

### Mission d'observation électorale

### République algérienne démocratique et populaire



# Mission d'observation électorale de l'Union européenne Algérie 2012

## Qui sont les observateurs ?

JOSÉ IGNACIO SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA



Chef de la mission d'observation électorale de l'Union européenne, de nationalité espagnole. Membre du Parlement européen depuis 1994, co-président du Groupe Monitoring de la Méditerranée du Sud sur la situation dans les pays du printemps arabe. Chef de la mission d'observation électorale des élections de l'UE au Liban (2005, 2009), au Mexique (2006) et au Pérou (2011). Membre de "Election Coordination Groupe" du PE.

- La Mission d'observation électorale de l'UE compte 150 observatrices et observateurs provenant de 26 Etats membres de l'Union européenne ainsi que de la Norvège, de la Suisse et du Canada.
- Conduite par le chef observateur, M. José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, l'équipe cadre se compose de 9 experts qui analysent tous les aspects du processus électoral.
- 40 observateurs de longue durée sont déployés dans les 48 wilayas du pays.
- 60 observateurs de court terme viendront renforcer le dispositif pour les élections à partir du début du mois de mai 2012.
- Des observateurs de court durée locaux, provenant des corps diplomatiques européens en poste à Alger, renforceront aussi le dispositif pour cette période.

## Pourquoi déployer une Mission d'observation électorale en Algérie ?

L'année 2012 est d'importance primordiale pour l'Algérie : les Algériennes et les Algériens sont appelés à élire leurs députés pour une durée de cinq ans.

À l'invitation du gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, l'Union européenne a décidé de déployer une mission d'observation électorale.

Néanmoins, c'est la première fois que l'UE déploie une mission d'observation en Algérie. Cette Mission d'observation électorale est entièrement financée par l' Union européenne. L'Union européenne et ses Etats membres ont une coopération solide avec Algérie, et sont fortement impliqués dans la stabilisation politique, le renforcement du processus démocratique, le développement socio-économique, et la défense des droits humains.

## Quels sont les principes de l'observation ?

L'Union européenne a développé au cours des 15 dernières années une méthode d'observation basée sur les principes suivants :

- L'observation exhaustive du processus électoral basé sur les standards électoraux internationaux.
- L'indépendance absolue de la mission.
- La non-interférence dans le processus électoral.
- L'impartialité des observateurs.
- Le respect d'un code de conduite et des lois nationales.

